L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 1er JUIN 1865. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 1er JUIN.

☞ On trouvera à la deuxième page, les nouvelles que contenait notre édition d'hier soir, les départs de navires et de bateaux, des ventes par le shérif, ainsi que nombre de nouvelles annonces qui n'ont pu trouver place à la 1ère page.

JOUR D'HUMILIATION ET DE PRIÈRES.—Le premier juin ayant été fixé par une proclamation présidentielle et par une proclamation du gouverneur comme jour d'humiliation et de prières à raison de la mort du président Lincoln, nos ateliers resteront fermés aujourd'hui et l'*Abeille* ne paraîtra ni ce soir ni demain matin.

LA LISTE DES LETTRES.—L'*Abeille* ne paraissant pas vendredi matin, nous publierons la liste des lettres dans notre édition de vendredi soir et dans celle de samedi matin.

Suspension des affaires publiques

Nous avons reçu hier soir du Quartier Général la communication suivante:

ORDRE GÉNÉRAL No 78.
DÉPARTEMENT DU GOLFE,
N.-Orléans, Lne, 31 mai 1865.

Conformément à la proclamation du président des Etats-Unis, désignant le premier jour du mois de juin comme jour d'humiliation et de prière, en raison de la grande perte que la nation a faite, les bureaux publics de ce département seront fermés et toutes les affaires seront suspendues ce jour-là, excepté dans les cas où il est indispensable d'y vaquer dans l'intérêt du service public.

Les drapeaux, dans tous les postes militaires du Département, seront arborés à mi-hauteur du lever au coucher du soleil.

Par ordre du major-général N. P. BANKS.
J. SCHUYLER CROSBY,
Lieut-Col. [illegible] et A. A. G.

REDDITION DU BÉLIER STONEWALL.

Une nouvelle venue de [illegible] par Key West, selon les avis par Galveston (c'est-à-dire par deux correspondances) porte que le bélier Stonewall s'est rendu le 2[illegible] mai aux autorités de la Havane, à la suite d'une sommation de reddition adressée par l'amiral Godon, croisant devant ce port, et comme on l'avait précédemment mis en circulation à New York par des voyageurs arrivés de l'île de Cuba. Ce bruit avait donné lieu à la dépêche suivante:

New York, [illegible].—Le steamer Morro Castle apporte de la Havane des dates du 2[illegible]. Parmi les diverses rumeurs concernant le bélier Stonewall, il en est une d'après laquelle le gouvernement espagnol aurait acheté le navire au prix de $[illegible]. Ce navire serait sorti, et le capitaine Page, du Confédéré, aurait demandé la restitution de son vaisseau. Page aurait préféré le livrer au gouvernement espagnol, à la condition qu'il ne serait pas remis aux Etats-Unis. Ce fonctionnaire, cependant, aurait refusé de le recevoir autrement que comme dépôt. Cette dernière condition ayant été acceptée, le Stonewall a été conduit à l'arsenal, et son pavillon a été retiré. Ses officiers et ses hommes ont été payés et déchargés. Le Powhatan, l'Ariel, le Connecticut et divers autres vaisseaux de guerre croisaient devant le port, prêts à attaquer le bélier s'il essayait de prendre la mer.

NÉCROLOGIE.

M. PAUL ARPIN.

M. Paul Arpin, qui a rédigé l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans de 1859 à 1865, vient de mourir à New York. Nous nous associons sincèrement aux regrets que cette mort inspire au *Courrier des Etats-Unis*, qui consacre, dans son numéro du 22 juin, la notice nécrologique suivante:

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. PAUL ARPIN, décédé le 18 courant à New-York.

M. Arpin était le plus ancien journaliste français aux Etats-Unis. Après avoir rédigé pendant plusieurs années l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans, il vint à New York et succéda à M. Frédéric Gaillardet dans la propriété et la direction du *Courrier des Etats-Unis*, qu'il conserva quatre années, de mai 1848 à mai 1852. M. Arpin se livra ensuite au professorat, mais sans oublier sa première profession de publiciste. Écrivain aussi distingué en anglais qu'en français, il a fourni à la grande Encyclopédie Américaine de M. Appleton nombre d'articles remarquables.

La mort de M. Arpin sera profondément ressentie par tous ceux qui l'ont connu, et son deuil sera porté par tous les membres de la presse. Bien qu'il eût cessé depuis longtemps d'appartenir à la rédaction du *Courrier*, nous n'avons jamais cessé de le considérer comme un des nôtres, et nous avons toujours accueilli avec empressement les articles qu'il a bien voulu de temps en temps nous communiquer. Comme rédacteur en chef, il a conservé au *Courrier* la légitime influence que lui avait acquise M. Gaillardet.

Une messe sera célébrée demain, mardi, à dix heures, à l'église St Etienne (28e rue) pour le repos de l'âme de M. Arpin. Nous ne doutons pas que se presseront dans cette église, pour rendre ce dernier hommage à un homme qui a si longtemps consacré sa plume à la défense des intérêts de nos nationaux.

L'AMNISTIE.—L'*Albion*, journal anglais qui se publie à New-York, s'exprime ainsi au sujet de l'amnistie:

"On attend de M. Johnson une amnistie générale pour tous les rebelles, au-dessous du grade de lieutenant-général. Mais nous maintenons que ce sera une irréparable faute, si des officiers quelconques sont jugés pour trahison, après qu'on a si longtemps et si pleinement admis leur état de belligérants. Si même des personnages civils étaient conduits à l'échafaud, le monde dira avec vérité que l'Union, qui s'est vantée jusqu'ici de n'avoir pas versé le sang, n'est pas moralement justifiée à punir la rébellion de la peine capitale. Une pareille conduite, en dépit des harangues du Président, sera une grande bévue politique."

LE FANATISME POLITIQUE. — Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Si des fanatiques dans le Sud ont poussé l'aberration et la folie jusqu'à se réjouir de la mort de M. Lincoln, des fanatiques dans le Nord ont donné le même exemple. Le *Democrat* du comté d'Allo (Ohio), nous apporte la citation suivante, empruntée à un sermon du révérend Notey, qui a été prêché le lendemain du crime à Lima (Ohio):

"J'ai vu dans les journaux, depuis une dizaine de jours, que M. Lincoln était disposé à adopter et à suivre une politique de conciliation vis-à-vis de ces misérables du Sud, et peut-être à leur rendre le droit de suffrage. Quand j'ai appris l'assassinat, j'ai senti en moi-même que Dieu, dans son impénétrable Providence, *nous avait pris juste à temps M. Lincoln.*"

LA DIVISION NAVALE FRANÇAISE D'AMÉRIQUE.—Nous lisons dans la *Patrie*:

On assure que M. le contre-amiral baron Didelot est appelé au commandement de la division navale des côtes occidentales d'Amérique, en remplacement de M. le contre-amiral Bosse, parvenu au terme de son exercice.

M. le contre-amiral Didelot mettra, dit-on, son pavillon sur la frégate à vapeur la *Thémis*, en ce moment à Toulon.

UN NOUVEAU STEAMER POUR MOBILE.

Le steamer *Eleonora Carrell*, qui avait été attaché jusqu'à présent au service de l'Ouest par le fleuve, a passé à la ligne du Sud, de Mobile à la Nouvelle-Orléans. Ce steamer élégant, admirablement adapté au transport des passagers, est sous le commandement de A. P. Boardman et honorablement connu sur nos côtes comme capitaine du *Creole* d'ancienne et respectable mémoire. Nous ne doutons pas que le capitaine Boardman, au rôle de M. Ottway ci-devant favori de la même ligne comme comptable du même steamer, ne rallie en peu de temps tous ses patrons d'autrefois. Le steamer *Carrell* partira de Lake Port, extrémité du chemin de fer de Jefferson, vendredi, 2 juin, à 5 heures du soir, et touchera à toutes les échelles de la côte jusqu'à Mobile.

Restaurant St Louis.—Nous signalons aux habitants et aux voyageurs l'annonce publiée dans nos colonnes par M. Henri Barthe. Son établissement a été considérablement agrandi et les habitants et leurs familles pourront trouver à s'y loger convenablement. La salle du restaurant est une des plus vastes qu'il y ait à la Nlle Orléans, et tout ce qu'on y sert est de premier choix.

Le nègre affranchi.

SON ANNÉE DE JUBILÉ.

LES NÈGRES AFFRANCHIS AFFLUENT DANS LES VILLES.

Leurs idées fausses sur la liberté

Sous ces divers titres a paru dans le *Missouri Republican* du 26, une revue sur les nègres affranchis, revue qui se compose d'extraits des journaux de Richmond, de Petersburg et d'autres localités dans l'est. Nous y avons remarqué les articles qui suivent:

Affluence de nègres à Richmond—La pioche mise de côté—Expérience d'une famille émancipée.

(*Richmond Republic* du 16 mai.)

La semaine dernière, environ 20 nègres de tout âge et de tout sexe, se sont trouvés réunis sur un lot de terre près de Bacon's Quarter Branch. Il y a parmi eux une espèce de enfants au-dessous de 13 ans. Ils viennent des comtés de Goochland, Fluvanna et Louisa. Ils apprennent bientôt qu'ayant quitté les moyens certains d'existence qu'ils avaient chez eux, il faudra qu'ils travaillent dur pour gagner de quoi vivre dans cette cité surchargée de monde. L'un d'eux, homme presque fait, a offert de se louer à un monsieur pour la modeste somme de douze piastres par an.

Dimanche soir, une négresse et quatre enfants, venant de la propriété du Dr Skelton, de Powhatan, ont pu, après un voyage de [illegible] jours, gagner la ville, espérant y trouver l'aisance, l'abondance et l'oisiveté désirées naturellement. Après avoir erré toute la nuit, ils furent bien heureux, le lundi matin, de trouver à manger chez un parent de leur ancien maître. Sur la route, les enfants traînaient leur aventure et la mère n'ayant rien se qu'ils pouvaient avoir.

Affluence de nègres à Danville, Va. La marée refoulée par les soldats.

(*Richmond Republic* du 18 mai.)

Pendant les trois premiers jours de l'occupation de Danville par les troupes fédérales, les nègres du pays voisin se portèrent en foule dans cette localité avec des illusions dont il fallut faire justice. Beaucoup retournèrent chez eux après avoir été au travail. On a rapporté en conséquence les nègres de la campagne et tout espoir de recevoir n'est pas perdu dans cette section de l'Etat.

Une longue ligne de chemin de fer couverte de nègres, gagnant la ville leur paradis idéal.

(*Petersburg Daily News* du 16 mai.)

Depuis trois jours, que nombre de nègres est en train, venant des diverses sections, ce porte vers la ville, et cela en présence de la proclamation des autorités militaires qui ont défendu, autant que possible, de recevoir des nègres chez eux, les officiers fédéraux ayant fait la publicité d'un avis et aux autorités militaires des Etats-Unis, partout où elle se trouve dans les villes. Des personnes venant récemment du Gaston par le chemin de fer nous informent que toute la route est littéralement couverte de nègres [illegible] vers la ville, s'imaginant que c'est le paradis.

Les militaires tâchent de faire quelque chose—Illusion des nègres.

(*Richmond Whig* du 16 mai.)

Les autorités militaires exigent que tous les nègres qui se promènent à présent dans les rues par leurs patrons ou ceux qui les emploient, dans la vue de contrôler ceux qui ne font rien et ne veulent rien faire et ceux qui sont disposés à travailler pour gagner leur vie. Que ceux qui [illegible] et que le [illegible] mais qui veulent maintenant rester, et que le maître leur donne une vie d'oisiveté, etc. [illegible] très bien en théorie, mais non en pratique. Les nègres qui veulent travailler ne manquent pas d'occupations, mais nous avons entendu dire que dans nombre de cas, après avoir été à leur poste depuis une semaine, l'employé cette occupation préférant ne rien faire tant que dure l'argent qu'il a reçu. Les autorités des Etats-Unis sont résolues de mettre fin à cette pratique, et nous engageons à ceux qui donnent des pièces aux nègres employés par eux, de ne pas contenter le congé au delà d'une semaine. Cette restriction leur assurera le service de cette employé tout en épargnant aux autorités beaucoup d'embarras.

Intervention militaire dans la liberté du nègre—Ordre pour les noirs affranchis de rester chez eux et d'y travailler.

Ordre du général Wright à Danville, Virginie.

Il est absolument essentiel que les ressources industrielles du pays soient employées autant que possible à la culture du sol et à l'entretien des récoltes qui sont sur pied, afin d'assurer des vivres pour l'année prochaine, autrement, la misère, la famine en résulteront et beaucoup de détresse.

Il faut que tout le monde travaille. Les nègres, en conséquence, resteront chez eux, c'est-à-dire dans les plantations où ils étaient précédemment, faisant leurs travaux comme d'ordinaire, et ceux qui vagabondent maintenant dans le pays retourneront immédiatement chez eux et à leurs travaux. Les questions de rémunération pour le travail ainsi fait seront réglées par les autorités compétentes.

Le nègre en récréation—Le cirque et le sucre candi.

(*Richmond Commercial Bulletin* du 13 mai.)

Pour l'observateur qui parcourt les rues de la ville, une chose est évidente, c'est que si les nègres ne sont pas civils, ils sont au moins heureusement engagés à ne rien faire. Le wagon du cirque contenant la musique de l'établissement et parade quotidienne sur divers points de la ville, entraîne à sa suite une foule grande quantité de tête laineuses et de peaux d'ébène pour travailler au milieu d'autres de musique de cuivre. A chaque encoignure est dressée une table couverte de toutes sortes de délicatesses attrayantes et à chaque table on voit une douzaine de garçons servants. A mesure que la journée s'avance, les nègres sortent pour prendre le frais et il est difficile de circuler dans la rue Broad, si grande est la foule de ces femmes. A la nuit, le pavillon du cirque est noir de têtes ébouriffantes.

Si les nègres de Richmond pouvaient vivre d'air comme les caméléons, nous n'aurions certainement aucune objection à faire valoir. Ils préfèrent vagabonder et perdre leur temps à ne rien faire, nous n'avons pas le plus petit mot à dire—tant du moins que le gouvernement civil ne tire pas de notre poche une taxe des pauvres pour le soutien des nègres affranchis et oisifs. Les nègres sont libres et ils ont le droit de dire à quelles conditions ils travailleront, et de refuser le travail qui ne serait pas, suivant eux, suffisamment rémunéré. Nombre d'entre eux qui vivent maintenant avec les rations du gouvernement peuvent aimer leur mode actuel d'existence et s'en glorifier, mais quel sera l'avenir de l'Africain quand la bienveillance des autorités cessera? C'est là une question ardue pour un grand nombre d'esprits graves.

Ils s'ingénient maintenant à vivre de quelque manière, mais les six semaines qui viennent de s'écouler ont été en général comme un long jour de fête, une sorte de Noël prolongée.

Même encore à présent nous connaissons d'excellents cuisiniers et de bonnes domestiques de maison qui ne prennent soin que de leur propre nourriture. Quel sera dans quelques semaines le sort de ces malheureux qui se promènent nonchalamment dans nos rues et qui courent après les wagons du cirque? Avec les leçons qu'ils reçoivent maintenant à l'Eglise Africaine, qu'on leur apprenne la nécessité du travail pour se procurer de la viande et du pain, et cela vaudra autant pour eux que l'enseignement de l'A B C.

Idée de Sambo sur la liberté.

(*Du Petersburg Express*)

On raconte un incident assez amusant, observé dans un comté voisin, il y a quelques jours, pendant la marche d'une colonne de troupes des Etats-Unis. Les nègres se rassemblaient sur chaque ferme pour voir passer les soldats et partout donnaient des marques de satisfaction. Assis sur un poteau de porte, un petit nègre effronté qui entrait bien dans ses 11 ans, aussitôt qu'il apprit qu'il était libre, se mit à battre des mains en criant de joie: "Je suis libre, libre. Je ne ferai plus balancer le berceau, n'est-ce pas, maman, puisque je suis libre", et courant à sa sœur, il leur dit: "vous n'avez plus besoin de ramasser des copeaux, nous sommes libres" et voyant un chat qui s'étendait au soleil: "et toi aussi, Pussy, tu es libre. Tu n'as plus besoin d'attraper des rats." Il adressa probablement les mêmes agréments à tous les animaux qu'il rencontra en ce moment. Telle est la liberté que ce petit nègre venait. Il n'en comprenait pas d'autre.

Une négresse relique du vieux temps—Son traitement ignominieux

Nous tenons du *Old Dominion* qu'une négresse, pour avoir exprimé sa haine contre les Yankees, a été forcée, en punition, de balayer, il y a un jour ou deux, la banquette dans une rue de Norfolk, sous une garde de gens de sa propre couleur. Il y eut bien vite foule dans le voisinage de l'hôtel Atlantic pour voir l'anomalie. Elle paraissait être aussi ardente dans sa haine que le sont quelques femmes d'un teint plus clair.

La question du nègre à Philadelphie. Impopularité de la peau blanche et de la loi juive.

[*De la Gazette de Philadelphie.*]

L'alderman Patchell a fait comparaître devant lui, samedi dernier, onze nègres et trois blancs prévenus d'avoir troublé la paix publique vendredi soir.

Notre rapporteur a appris que ces nègres voulaient entrer dans les wagons avec l'intention de faire du train. Quand le wagon où il était assis la première seconde fut arrêté et qu'ils s'aperçurent que le conducteur l'avait fait dérailler tout exprès, ils se dirent les uns aux autres, "allons dans le chemin de la rue des Lombards parmi ces cochons de Juifs et traitons-les comme il faut." Ils avaient de lourds bâtons et chacun d'eux tenait la main gauche dans sa poche, il est à supposer qu'ils étaient armés.

Il a été déposé aussi qu'un nègre athlétique, qui avait une scie, a blessé à la main l'officier Kilpatrick et le haut constable Barton. Ce dernier n'était pas même encore remis d'une balle qu'il avait reçue il y a quelques mois dans l'exercice de son devoir, d'un nègre exaspéré parce qu'il voulait l'arrêter. Le conflit de vendredi entre les nègres et les blancs, à l'occasion de l'affaire des chars, ne fut pas entièrement apaisé avant minuit. L'excitation a été telle dans le voisinage que les habitants ont été jusqu'à augmenter la police d'assistance sur leurs propriétés. Les prévenus n'ont pu trouver de cautions. Il est maintenant de dire que les gens de couleur respectables n'ont aucune sympathie pour eux. Ils appartiennent à cette classe de nègres qui fréquentent le voisinage des rues Septième et Sud et qui sans moyens visibles d'existence, habitent Dieu et ailleurs [illegible].

CHRONIQUE LOCALE.

Jour d'humiliation et de prières.—La journée d'hier jour consacrée à la prière et à l'humiliation pour l'attentat du 14 avril jettera certainement un voile de deuil sur la Nlle-Orléans. Tous les travaux seront suspendus, les bureaux et les magasins fermés, les drapeaux arborés à mi-mât. Le but de cette démonstration est ainsi indiqué dans la proclamation du gouverneur Wells.

"Attendu que Andrew Johnson, Président des Etats-Unis, a désigné le 1er jour de juin 1865 comme un jour d'humiliation et de prières pour la grande perte faite par la nation—

Je désigne le même jour dans le même but et j'invite et recommande à mes concitoyens de montrer, en arborant de l'Etat et du drapeau de notre pays, ce respect de fermer leurs établissements, de se réunir dans leurs églises, de se livrer aux exercices divins en mémoire du bon et vertueux citoyen, du grand homme qui a été enlevé si subitement par la main de l'assassin. Prenant qu'un tel événement nous rende plus sages et plus prudents."

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.—Les Etats-Unis contre [illegible] O. M. E. Su[illegible]—La [illegible] de M. B[illegible] Mullen a été ajournée.

Le [illegible] contre le droit de M. Finney à une [illegible].

Les Etats-Unis contre [illegible] propriété de M. A. W. Bosworth—La [illegible] de M. B. Finney a été acceptée.

Les Etats-Unis contre neuf chevaux—Les ordres de vente ont été accordés.

Les Etats-Unis contre la propriété de B. y L. [illegible] dans la Banque des citoyens. Les [illegible] vente jeudi prochain—Le [illegible] Asile des Orphelins de Ste M[illegible] à la Cour.

COUR PRÉVÔTALE.—Le magistrat a rendu [illegible] Mme et B. Key-S[illegible] [illegible] contre [illegible] Watts & Co. [illegible].

—Jas. P. P. Gardner, qui dans un moment d'exaltation s'était écrié qu'il était né rebelle en France, qu'il restait toujours et se proclamait tel en face du tribunal, a été acquitté.

LE MANDAMUS.—La récente pétition d'un mandamus, [illegible], a été la demande de nouvelle audition de cause. Elle est en cours.

Ils—Le secret de la Cour est contraire à la cour aux preuves.

—Le secrétaire d'Etat était un [illegible] ministériel et tenu d'apposer sa signature aux documents officiels, la Cour a enfin décidant qu'un minimum ne serait d'aucun avantage. Un officier ministériel qui refuse de remplir ce devoir ministériel, surtout lors des questions d'une nature politique, devait être forcé de le faire, indépendamment de la question d'utilité, de droits individuels ou d'autres circonstances [illegible].

La question se plaide mercredi prochain, jour à la Sixième Cour de District.

CAUTIONNEMENT.—La Cour Suprême a ordonné à la Cour du Deuxième District Judiciaire d'accepter le cautionnement de Je[illegible] accusé d'avoir tué Andrew Ryan, à Kennerville, paroisse Jefferson.

On allègue que les deux adversaires avaient été séparés, qu'il était écoulé quelque temps, lorsque Carroll [illegible] tua Ryan et les [illegible].

Le juge Cazabat avait [illegible] son opinion [illegible] mentionnant que [illegible] *le temps* qui s'est écoulé [illegible] pas de réparation et le coup de feu [illegible] les adversaires avaient pu se calmer dans l'intervalle et s'il a été prisonnier était moins qu'un meurtre.

FAITS DIVERS.

NAVIGATION [illegible].—D'après le 1er mai, en vertu de la proclamation du président qui rouvre les ports du Sud, quarante huit navires ont pris pour les ports au sud de Washington. Ce sont en général des bâtiments d'un faible tonnage.

LES FRUITS DE LA GUERRE.—Les citoyens du Nord commencent à jouir du fruit de la victoire. M. Simon Cameron, ex-ministre de la guerre, a acheté pour $17,000 une propriété de [illegible] et la Caroline du Sud. La plantation appartenait à un colonel Secession [illegible] mais non vendue à cause de la guerre. Il est à noter, après cette terrible guerre, d'avoir payé ce prix en rien la propriété des vaincus.

LES NÈGRES.—Dans la Caroline du Sud les fédéraux sont fort embarrassés des nègres qui ne veulent absolument rien faire. Les planteurs, sont obligés de laisser leurs femmes et leurs enfants, qu'ils ne veulent pas entretenir. Les femmes restent aux planteurs, qui sont obligés de les nourrir, sans en recevoir en travail aucune compensation.

FEUILLETON.

LES JALOUX.

LE GÉNÉRAL CHARDIN.

PAR A. DE GONDRECOURT.

XXXVIII.

—Huit jours sont, pour moi, huit siècles, répondit Bernard avec une joie mal déguisée. Notre heure est venue à tous deux.

—Eh bien! soit, vous aurez ma réponse ce soir.

—Je l'attendrai donc jusqu'à huit heures. Comptez, mademoiselle, que si cette réponse m'est favorable, je saurai me faire pardonner, par les soins les plus tendres, l'apparente violence d'une passion que vous serez fière et heureuse un jour de m'avoir inspirée.

Mlle Parmentier n'entendit pas ces paroles hypocrites de l'adieu de son bourreau. Et Jules Bernard était parti, depuis quelque temps déjà, que la malheureuse jeune fille, pleurant à chaudes larmes, la tête courbée sur ses genoux, paraissait frappée d'immobilité.

Tout à coup, sentant une main se poser sur son épaule, elle se retourna effrayée.

—Moi aussi je pleure, lui dit de sa voix mélodieuse la comtesse Sydonie. Et elle la regarda tendrement, que sa belle âme semblait [illegible] dans le fluide lumineux de son regard.

—Il a menti! il a menti! s'écria Marinette en se jetant dans les bras de Mme Chardin.

—Il a dit vrai, répondit la comtesse en couvrant de baisers les joues pâles de Mlle de Rouillac. Est-ce donc la fille, chère Antoinette, ajouta-t-elle avec un doux sourire, d'être la tante de Sydonie?

Marinette, à son tour, leva sur sa nièce des yeux pleins de reconnaissance et de bonheur, sa voix expira sur ses lèvres, mais elle pressa la comtesse sur son cœur, et ces deux femmes, portraits des anges, se tinrent longtemps et silencieusement embrassées.

—Maintenant, dit Mme Chardin, songeons à notre pauvre cher père......

—Vous lui pardonnez? demanda timidement Marinette.

—N'est-il pas sa fille, et n'as-tu pas trop souffert? Tiens, ma tante, j'envie ton bonheur.

—Mon bonheur! Hélas!......

—Sans doute. Ne pourrais-tu pas l'embrasser à toute heure, quand moi, sa petite fille, je vais être obligée de lui cacher ma tendresse!... Mais laissons cela, il faut nous occuper du misérable Bernard. Parlons-en.... dressons notre piège.

Mme Chardin raconta bien vite à Marinette comment elle avait été initiée, en partie, au mystère dont Jules Bernard se faisait une arme si terrible. De son côté, Mlle Parmentier déclara, qu'en effet, son ennemi s'était servi pour aider sa mémoire dans le récit du long drame du comte Albert, de ces feuillets providentiellement trouvés dans le parc de Rouillac.

—Ce que je ne m'explique pas, dit la comtesse, c'est le hasard de cette trouvaille. Les Bernard ne mettent plus les pieds au château, et, si incroyable que soit la chose, il faut bien supposer que la violence du vent qui a régné pendant l'une de ces dernières nuits, aura soulevé, roulé, chassé jusque dans nos arbres, et par-dessus le mur d'enceinte, ces papiers révélateurs.

—Il faut voir en tout le doigt de la Providence, répondit Marinette, pas besoin d'en chercher d'où il vient.

—Vous avez.... tu as raison, ma chère tante, dit la comtesse en reprenant. Puis, elle ajouta:

—Laisse-moi parler ainsi, car c'est mon droit.

—Hélas! fit Marinette.

—Pourquoi cet hélas? Ecoute bien: je vais être franche. Je te savais fille du comte de Rouillac, car notre ami le capitaine de Chaulnes m'a déjà confirmé la sincérité du récit de Bernard, mais j'étais loin d'imaginer que M. Parmentier fût mon grand père. Quand je t'ai appris, mon cœur a bondi d'allégresse, puis, que je ne prends pas de détours, puis, je t'ai vue à travers les larmes qui menaçaient de m'aveugler. Mon âme t'a parlé par la voix du sang, et sur le champ, je me suis liée à toi des liens les plus tendres. Aussi, je me suis préparée pour répondre de ce que la confiance qui me donna ne peut seulement le dire, ni remplir le devoir de te protéger.

—Et votre mère?

—Ah! ma mère, répondit la comtesse avec hésitation, c'est une autre question. Elle est excellente femme au fond, mais elle a ses principes, tout cela, grand Dieu! que de soucis et bien des préjugés! Ses principes, l'aversion qu'elle a pour ces payses.... je ne sais rien que d'y songer.... nous allons travailler à lui tout cacher.

—Tout est trop vrai cependant! La méchante Lutèce m'a fait à tort la de mort ces allusions, [illegible].

Marinette raconta le dernier entretien de la tante et le complot, même, sur plusieurs points le récit de Jules Bernard.

Le temps s'écoula vite. Il était quatre heures déjà, lorsque le retour de Cazelle vint rappeler aux deux amies qu'il ne fallait plus s'occuper du passé, mais de l'avenir.

—Allons, dit la comtesse, mettons-nous à l'œuvre; prends une plume et écris bravement sous ma dictée.

—A qui écrire?

—A Bernard. N'attend-il pas ta réponse?

Marinette écrivit avec docilité.... [illegible].

"Monsieur Bernard, je devance l'heure que vous m'avez fixée, vous êtes maître de mon sort. Je renonce à la lutte. Je veux croire aux sentiments que vous avez fait valoir pour justifier la contrainte à laquelle je cède enfin. Mais vous comprendrez que je ne puis agir aussi vite que peut-être vous le souhaitez, car il me faut obtenir que mon père se décide à ce mariage. Il faut que je le prépare à cette détermination. Soyez sage et soyez aussi de vos engagements. Je vais donc faire mon possible pour arriver, et ne viendrez au [illegible] avant que je vous fasse savoir. Les Dieux [illegible] parce que [illegible] [illegible] vous me trouverez au jardin [illegible] de la partie. Vous me trouverez disposée [illegible] du silence de votre billet, et j'en [illegible] pour moi.

"Mardi, 15 novembre 1852."

—Et, maintenant, signez ce petit chef-d'œuvre: 'Marie-Antoinette Parmentier.' Voyons. C'est cela. Voilà une écriture naturelle et portée.... Dieu! quelles pattes de mouches, comme tu es tremblée.

—Je n'y vois pas.... mes yeux ont vu voir.

—Que tu es poltronne. Maintenant que nous appelons Cazelle que nous fassions porter ce mercure galant.

Cazelle se présenta, et les bras lui tombèrent comme on dit, lorsque la comtesse lui ordonna de l'aller porter, au nom de sa maîtresse, et sans attendre une explication, la lettre adressée à Jules Bernard.

—Pas possible! s'écria-t-elle en regardant Marinette avec des yeux qui lui semblaient vouloir sortir de leurs orbites.

Mlle Parmentier fit de la tête un signe affirmatif et silencieux.

—Jésus Dieu! que se passe-t-il donc entre nous? demanda Cazelle.

—Le bonheur a était en affaire cette nuit, répondit la comtesse, et il y reviendra.... que nous ne pouvons vous dire pour le moment.

—Oui, nourrice, ajouta Marinette, tu seras heureuse aussi, toi, je te le promets. Va faire ma commission.

—J'y vais, et elle sera [illegible] je ne la lui porterai pas en route. Au nom de Dieu! mon Dieu! [illegible] qu'on dit [illegible].

—Attendant, dans de la jeune fille [illegible] ce fut partie, comment se fait-il que nous [illegible] dans ce plongée?

—C'est mon affaire. Tu connais l'histoire de Barbe-Bleue?

—Oui.

—Eh bien! la femme de Barbe-Bleue avait [illegible] quand tout, Les frères étaient au [illegible] à temps. Les nôtres arriveront de même et tu seras sauvée, si ce n'est que je réponds sur ma tête. Aussi, exécutons-nous, petite tante, je suis en retard pour qu'on soit déjà peur que je sorte sans même aller. Il faudra rentrer deux ou trois jours que nous maître. Adieu! adieu!

La comtesse Sydonie se détacha, non sans peine, des bras de Marinette, sortit par un moment du jardin et trouva, au coin de la cour, le fidèle Nicolas qui, fidèle à sa consigne, avait pour attendre et accompagner sa maîtresse. Elle avait cette un grand besoin du soutien pour arriver au château. Ses forces étaient épuisées dans cette longue journée où elle avait fait appel à son énergie. S'il était vrai que son affection pour sa pauvre tante, la douleur de ses jours, le bonheur qu'elle devait à la pauvre de sa mère, n'en était également vrai qu'elle allait se trouver à contre, et se trouver dans une terrible révélation de sa mère. Aussi, redoutant de se trouver en tête à tête avec Mme de la Perche, dans un moment où se sentait fatiguée de mentir et se reposer d'un étrange de pression, elle se décida à passer dans la chambre, se dit légèrement indisposée et remit au lendemain pour s'expliquer avec sa marquise de Chabluze, l'autre à Victor Landry.

La baronne de la Perche aimait beaucoup sa fille. Elle accourut, s'inquiéta, trouva de la fièvre à sa chère malade, et maudit très cordialement cette compagnie de lourdauds qui, depuis, comme tous les jours, tenait à la table ouverte du général. Dans la soirée, et en attendant qu'elle put se débarrasser de ces visiteurs hôtes, elle envoya Rose, sa femme de chambre de confiance, prendre des nouvelles de la comtesse.

—Je ne trouve mieux, répondit Mme Chardin. J'eprie ma mère de ne pas remonter, je vais essayer de m'endormir. Prenez ces lettres et mettez-les dans la boîte, car le facteur vient de grand matin, et je ne pourrai probablement qu'un peu tard, et ma nuit est bonne.

—Madame n'a pas d'autres ordres à donner?

—Non......, ma femme de chambre viendra écouter, dans une heure, et je dors.... Bonsoir Rose, dites à ma chère mère que je l'embrasse.

La comtesse avait, en effet, la fièvre. Mais elle était jeune, vaillante, décidée à ne se pas ménager, et le lendemain, elle se leva prête à la bataille, ne ressentant, de son indisposition de la veille, qu'une sorte de courbature.

"—Ils viendront, se dit-elle en s'habillant, ils arriveront le même jour, et, sans doute, à la même heure. Landry ne pourra pas résister à ma commission. Quant au capitaine, je suis sûre de lui. Ils seront ici le 23 au plus tard...... tout sera sauvé."

Il n'était pas, en réalité, supposable que Victor Landry restât sourd à l'appel de la comtesse, car elle lui avait écrit quatre de ces lignes qui mettent le feu au cerveau des amoureux.

"Monsieur Landry, si vous n'arrivez pas, Marine te est à jamais perdue pour vous. Soyez donc ici le 23 au plus tard, et celle qui vous aime vous bénira. Vous monterez au château sans passer par le village; surtout, pas un mot au général. Je vous attends.

"Votre tante et amie,

"S. CHARDIN."

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 31 mai.

Il n'y a guère eu d'animation, si ce n'est sur le marché, mais la bonne tenue de [illegible] principalement pour les fabricants est maintenue et les ventes se sont élevées à [illegible] des prix irréguliers [illegible]. On dit que des dépêches plus récentes [illegible] que une nouvelle baisse [illegible] New York et que le marché était [illegible]. Toutes autres circonstances [illegible] une baisse ici, mais les [illegible] sur le dernier [illegible] dans quelques cas, les ont [illegible].

L'or a ouvert à 134 à 135, puis est tombé à 1[illegible] à 134[illegible], plus tard, [illegible] mais à la clôture [illegible].

[illegible]

Le change étranger à 6[illegible]. Le [illegible]

[illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

[illegible]

On achète AU PLUS HAUT PRIX L'OR, L'ARGENT, ET Tous les Billets QUI NE PASSENT PAS, ET LES BILLETS DÉCHIRÉS, 15 RUE ST. CHARLES 15

[illegible] la *True Delta*, de [illegible] heures du soir.

A. L. G. D. G. A. D. L'U. [illegible] JEUDI 1er juin [illegible]

[illegible] CH. ESCOUSSE [illegible]

Vins de dessert et vieille eau-de-vie de Cognac.

Les soussignés offrent à vendre [illegible] consignations. En douane. [illegible] eau de vie supérieure [illegible]

Pinet, Castillon & Co.
J. Dupuy, Henry Mounié & Co.
Joyeux fils, Champagne,
Moletty.
A. Boutin.

[illegible] caisses vin rouge et blanc des [illegible] suivants:

Pontet Canet,
Larose,
Mouton,
Château Margaux 1858,
Château Lafitte 1858,
Château Yquem,
Latour Blanche,
Haut Sauternes.

2[illegible] caisses curaçao de Hollande, Lafaurie,
5 caisses liqueurs superfines ditto.
BRULATOUR & Co, 3[illegible] rue Conti
1juin—1m[illegible] L J S

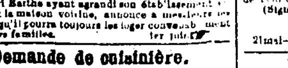

Restaurant St Louis,

Tenu par Henri Barthe,
Rue St Louis No 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants.
Salons pour noces et repas de familles.
Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des Prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement et y joignant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement avec leurs familles. 1er juin ☞

Demande de cuisinière.

ON demande une bonne cuisinière; une blanche aurait la préférence. On exigera des recommandations. S'adresser au No 2[illegible] de la rue des Marais ou au No 59 de la rue Vieille-Levée. 31mai—1

AVIS.

A VENDRE UN RESTAURANT bien achalandé dans un bon quartier. S'adresser à l'encoignure Dumaine et Royale No 2[illegible]. 16mai—1m

Consulat Général d'Italie.

AVIS.

Nouvelle-Orléans, [illegible]

[illegible] Roi [illegible]

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.—Juin 1865.

[illegible]

Eglise Evangélique Française.

[illegible]

CHAPELLERIE FRANÇAISE,

60.......rue de Chartres.......60
[illegible]
J. FIQUET
[illegible]

Bouilloire à vendre.

[illegible]

Emprunt 7-30 des Etats-Unis,

Convertibles en bons 5-20 portant intérêt en or.

[illegible]

Emprunt 7-30 des Etats-Unis.

[illegible]

J. M. G. PARKER & CO.

Confiserie et Restaurant de Richelieu.

PROSPER LEVY
174....... Rue du Canal 174

[illegible]

Leçons de chant.

Mme [illegible] CARLÉE BOURGOIN [illegible]

Sucre et mélasse.

[illegible] J. AVET.

A vendre.

[illegible]

Société française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle.

MM. [illegible] MÉDECIN [illegible] MÉDECIN-PRINCIPAL [illegible]

J. J. BONNAFÉ, Trésorier.

PRODUITS

De la Compagnie française d'alimentation,

Réunissant la supériorité de qualité à la modicité du prix,

A vendre par LUD. ROCHEREAU & Co.
Nos 16 et 18 rue St Louis.

—CATALOGUE—

MÉNAGE D'ÉQUIPAGE,
SOUPE FRANÇAISE,
POT-AU-FEU PARISIEN,
JULIENNE ORDINAIRE,
JULIENNE FINE
LÉGUMES ASSORTIS,
ASSAISONNEMENTS,
OIGNONS,
CHICORÉE,
ÉPINARDS,
CHOUX-FLEURS
LAIT CONCENTRÉ.

Mme E. Salles

A L'HONNEUR d'annoncer à ses connaissances et au public en général, qu'elle tient maintenant *L'HÔTEL DES ÉTRANGERS*, [illegible] par son père, Mr A. CAILLIER. [illegible]

☞ [illegible] pouvant servir de portier est demandé.

BOIS, CHARBON, MULETS, &c.

A VENDRE, à l'amiable, pour cause de départ, CHANTIER de bois et de charbon [illegible] ainsi que deux mulets [illegible]. No 150 rue Toulouse, entre Bourgogne et Remparts. 18mai—1

Machines à coudre de Grover & Baker.

AIGUILLES ET SOIE
A des prix réduits.

AYANT ouvert un magasin pour la vente de machines à coudre, au No 133 de la rue Royale près de la rue Toulouse, je suis prêt à en vendre à bas prix. Je vends également les véritables aiguilles et de la soie pour les machines à coudre et pour les tailleurs.

ARTHUR P. PEYROUX,
Rue Royale, No 133.

Réparation de toute espèce de machines à coudre.

AVIS.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nlle Orléans, 2[illegible] mai 1865.

LES soussignés ayant été dûment nommés "liquidateurs de la Banque de la Nouvelle Orléans," avis est donné à tous les créanciers et à toutes les personnes intéressées dans la dite Banque qu'ils trouveront [illegible] au local de la Banque, aux heures habituelles des affaires, pour liquider les affaires de ladite Banque.

(Signé) JNO RIGGIN Jr.,
GEO W. McCERREN,
JAS T. TUCKER, Liquidateurs.

21mai—3[illegible]

Vêtements et Lingerie

A UNE GRANDE RÉDUCTION

THOS. C. PAYAN,

RUE DU CANAL, No 72,

VEND en ce moment tout son stock de VÊTEMENTS DE MODE AU DÉTAIL à très bas prix. Les acheteurs sont invités à venir en juger aux mêmes [illegible]. 21mai—1m

AVIS.

M. JULIUS VAIRIN et Mr. PAUL E. MORTIMER deviennent membres de notre maison à partir d'aujourd'hui.

S. H. KENNEDY & CO.,
Nlle Orléans, 1er juin 1865.

1juin—6f

Académie de Musique.

VENDREDI, 2 JUIN 1865.

Bénéfice de Mlle Lina Windel.

Et avant dernière représentation de la saison.

SAMEDI à midi—Dernière matinée.
☞ Samedi soir—Bénéfice de MONS LA THORNE, régisseur. 1juin—

AVIS.

LES personnes qui ont des machines à coudre de Wheeler & Wilson, ou d'autres machines à coudre, trouveront constamment de l'emploi en s'adressant de suite à WOLF & BEAKER, No 7, rue de Chartres.

1juin—3f

POUR MOBILE

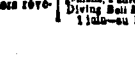

Le magnifique bateau à vapeur ELEONORA CARRELL, capitaine A. B. Boardman, partira de Lakeport pour Mobile, VENDREDI 2 juin, à cinq heures de l'après midi, et s'arrêtera à tous les débarcadères de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à
W. C. GRAHAM & Co,
rue Front Nos 45 et 47

1 juin

POUR MATAMOROS—Jour de départ, samedi 10 juin—Le steamer neuf C. CASTRO, capitaine J. Avent, partira pour le susdit port samedi 10 juin, à 3 heures P. M. Pour fret et passage, beaux emménagements, s'adresser au No 18 Front Levee au bureau du Diving Bell Boat Co, entre Commune et Gravier.

1 juin—au 10

VENTES A L'ENCAN

La goëlette mexicaine Duranca
Vente à l'encan.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

[illegible] la goëlette mexicaine DURANCA [illegible]

Meubles, Pendule et Piano

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur.

[illegible]

Beaux meubles en acajou.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

[illegible]

Linge fait, Chapeaux et Marchandises sèches

PAR E. BOURGEOIS & CO.

[illegible]

Quincaillerie. Quincaillerie.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

[illegible]

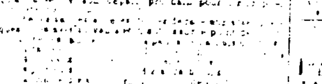

Vente sous l'écurie pour cause de départ.

VACHERIE VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

VACHERIE

[illegible] départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible] VACHES [illegible] CHEVAUX [illegible]

Succession de Benoît Blanc [illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Succession de Henry Orlopp [illegible] Walter.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, Exchange Conti et Passage de la Bourse.

[illegible]

Propriétés dans la rue du Canal [illegible] dans le Deuxième District—Vente à l'encan.

PAR McCERREN & LANDRY.

SAMEDI, [illegible] SIX TERRAINS [illegible]

[illegible]

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]

Succession de Victor Roumage

PAR J. B. CROZAT, encanteur,

Bureau, etc. Passage de la Bourse et Conti.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] LUNDI [illegible] à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane [illegible]

DEUX LOTS DE TERRE [illegible]

[illegible]

Succession d'Elijah Cannon

Terrains de prix dans le Premier District et actions de la Banque des Citoyens—Deuxième Cour de District—No 21,150.

PAR McCERREN & LANDRY.

IL sera vendu, à l'enchère publique, SAMEDI, [illegible] juin 1865, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 8 mai 1865, dans la succession d'Elijah Cannon—No 21,150—la propriété et les actions de banque ci-après décrites, savoir—

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 1 de l'îlet No 13, sur un plan dressé par J. Pilié, le 15 avril 1823 et déposé, pour référence, à l'étude de F. DeArmas, alors notaire, par un acte daté du 6 décembre 1823. Le dit terrain forme le coin des rues Commune et Liberté; il a, au pied français, quatre vingts pieds de face à la rue de la Commune, quatre vingt deux pieds [illegible] pouces de face à la rue Liberté, quatre vingt dix huit pieds huit pouces de profondeur, sur la ligne du terrain No 9 et [illegible] pieds sur la ligne du terrain No 2—Ensemble, les bâtisses et les améliorations qui se trouvent sur le dit terrain.—Ensemble, cent actions de cent piastres chacune, de la banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur ladite propriété, lesquelles actions sont maintenant réduites à quatre vingt quatorze actions.

Conditions.—L'acquéreur devra payer à la banque des Citoyens, huit cent trente une piastres et trente-trois cents un quart; fournir son billet pour actions (stock note) pour $4,100, payable le 1er avril 1866, renouvelable conformément à et sous les obligations de la charte de la dite banque et des actes qui amendent la dite charte, de tenir sa propriété assurée et de transférer la police à la dite banque. Pour le reste du prix, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

10mai—10,13,22,29—9,10juin.

VENTES A L'ENCAN

Saindoux en feuilles et porc [illegible]

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

[illegible]

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Terrain amélioré.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Succession de Geo. H. Wilder

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

Bordeaux — Bordeaux.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

Succession de John Barry

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

ALFRED SHAW

[illegible]

ALFRED SHAW

Aux peintres.

TROIS MILLE LIVRES BLANC DE CÉRUSE PUR UNION.
[illegible] barils HUILE DE LIN.
[illegible] BENZINE.
[illegible] ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE.
[illegible] VERNIS.
LES COULEURS DE TRUMAN, SÈCHES ET A L'HUILE.
PINCEAUX [illegible]

[illegible]

A vendre [illegible] des acheteurs, par C. SACHS & OGDEN

Aux Fabricants de Cotonnade.

[illegible] CHAINE DE COTON BLANCHE [illegible] CHAINE DE COTON, ROUGE [illegible] CARDES [illegible]

A vendre par C. SACHS & OGDEN

Avis aux Voyageurs.

GRAND HÔTEL [illegible]

AIMÉ VARNEY [illegible]

DEMANDE DE COMMIS PHARMACIEN.

[illegible]

A. Sturzenegger & Co.

ONT transporté leur bureau au No [illegible] rue de Chartres, [illegible] rue de la Vieille Levée.

Articles divers.

1000 BARILS FARINE, superfine extra
75 barils FARINE DE MAIS, [illegible]
[illegible] barils PORC mess,
[illegible] barils PORC rump,
[illegible] barils PORC mess prime,
2[illegible] barils MACHOIRES de porc.
—AUSSI—
[illegible] barils SAINDOUX de choix.
—AUSSI—
25[illegible] caisses VIN ROUGE, de marques réputées.
—AUSSI—
TOILE D'EMBALLAGE du Kentucky, en lots, à la convenance des acheteurs.

A vendre par S. P. ETHELL, marchand commissionnaire, 1[illegible], rue Poydras.

2[illegible]mai—[illegible]

Produits de l'Ile de Cuba.

En Douane et en magasin.

867 caisses SUCRE, blanc, jaune et brun,
[illegible] boucauts SUCRE Moscovado.
[illegible] barils MÉLASSE Moscovado,
[illegible] barils et [illegible] barils MÉLASSE rebouillie,
11[illegible] sacs CAFÉ fin vert de la Havane,
25[illegible] CIGARRES de la Havane, des formes et marques en réputation,
[illegible] paquets CIGARETTES de la Honradez,
[illegible] sacs CACAO de Guayaquil et La Trinité,
[illegible] caisses TABACS, pour tripes et capes.
—Aussi en magasin—
2[illegible] barils SUCRE de New York,
Concassé et en poudre

A vendre par E. TROISGROS,
Nos 55 et 57 rue de la Douane,
Entre Chartres et Vieille Levée.

3[illegible]mai—[illegible] m.